Zeitschrift: Verhandlungen der Schweizerischen Naturforschenden Gesellschaft = Actes de la Société Helvétique des Sciences Naturelles = Atti della Società Elvetica di Scienze Naturali

Herausgeber: Schweizerische Naturforschende Gesellschaft

Band: 63 (1880)

Nachruf: Thurler, J.-B.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

J.-B. Thurler,

Docteur en médecine,

Président honoraire de la Société fribourgeoise des Sciences naturelles.

Le Dr Thurler venait à peine de succomber à une longue maladie, que la plupart de nos journaux s'empressèrent d'ouvrir leurs colonnes pour lui consacrer des articles nécrologiques. La Société de médecine du canton de Fribourg et celle des sciences naturelles, dont il avait été l'un des membres fondateurs et qu'il présida l'une et l'autre à plus d'une reprise, témoignèrent aussi combien elles étaient sensibles à la perte d'un de leurs membres les plus savants et les plus dévoués. Le nombreux concours de parents, d'amis, de collègues et de citoyens de toute opinion, venus de toutes les parties du pays pour assister à ses funérailles, montra d'ailleurs suffisamment combien cet homme était populaire et quels regrets unanimes il laissait après lui.

L'amitié aussi bien que la justice nous font un devoir de rappeler la mémoire de notre confrère. Nous allons esquisser les principaux traits d'une vie trop courte, mais si utilement remplie. Pour accomplir cette tâche, il nous suffira d'interroger nos souvenirs et de nous rappeler les rapports et les entretiens que nous avons eus avec cet homme si justement regretté.

Né en 1823, J.-B. Thurler fit toutes ses études primaires

et classiques à Fribourg; il en avait terminé le cycle en 1843, et l'année suivante il partit pour Heidelberg, dans l'intention d'y étudier le droit; mais à peine avait-il puisé aux sources de la jurisprudence, que des doutes surgissent dans son esprit et que la crainte s'en empare. Il se décide alors à abandonner le droit pour le grand et éternel code de la Nature. De pareilles hésitations, funestes au début d'une carrière, font cependant honneur au jeune homme à cause des motifs qui les suscitent, et elles devaient être sans influence sur une nature portée aux études sérieuses. Si les études classiques et les humanités du collège Saint-Michel, développées par l'observation stricte de la *Ratio studiorum* des Jésuites, préparaient suffisamment les jeunes gens au barreau, aux ordres, elles étaient insuffisantes pour développer le goût des sciences d'observation et conduire la jeunesse à cette introduction forcée à l'étude de la nature, de l'homme, de la médecine, de la technologie. Thurler, qui avait fait des études classiques remarquables, qui avait toujours occupé le premier rang, qui s'était nourri de l'antiquité, eut lieu de s'apercevoir de cette lacune, comme d'autres qui, vingt ans après, durent, comme lui, la combler avec des retards toujours préjudiciables.

Ses études théoriques et pratiques s'achevèrent dans un seul centre, sous les mêmes maîtres et acquirent, de ce fait, une unité, une direction générale qui eut plus tard les conséquences les plus heureuses dans la pratique. Il aimait à le rappeler, non sans railler avec malice l'étudiant migrateur, voyageant beaucoup, se perfectionnant sans limites, quoique toujours dans les rangs des irréguliers volontaires.

En 1849, après des études soutenues, toujours remarqué de ses professeurs, il est reçu docteur en médecine et vient passer la même année ses examens d'Etat à Fribourg, puis part pour Paris dans le but de compléter son instruction par quelques études particulières.

Nous nous y trouvions en 1850, alors que la grande capitale était visitée par une épidémie de choléra qui a fait tant de milliers de victimes.

Sollicité par les siens, Thurler refusait de partir, préludant ainsi à une succession d'actes généreux, qui honoreront autant le médecin à Paris que plus tard le citoyen à Fribourg, où il rentre en 1851.

Il y fut dès l'abord absorbé par sa clientèle, comme jamais confrère ne le fut depuis. L'amabilité de son caractère, la sûreté de ses relations, sa connaissance approfondie des deux langues, l'étendue de son savoir justifiaient cet élan de la confiance publique. Pourquoi ne pas ajouter que, revenu dans sa patrie encore troublée par les dissensions politiques, l'indépendance de son caractère et de sa parole, sa conduite dans les luttes sanglantes que se livraient les partis, devaient populariser sa personne dans les campagnes, où il eut fort au loin — bien qu'il n'y eût pas de voies ferrées à cette époque — des occupations multipliées auxquelles une santé des plus robustes permettait de suffire et de jour et de nuit.

Dès son arrivée, il voulut se rendre utile en acceptant la mission de professer un cours de *médecine légale* à notre Ecole de droit. Nous ne savons à qui rapporter la première idée de cet enseignement et nous ne sachions pas qu'aucune faculté de droit dans aucun pays soit dotée d'une chaire de cet ordre. Notre confrère apporta dans cet enseignement tout son zèle et toutes les qualités d'exposition qui le distinguaient, mais qui ne suffirent point à perpétuer une vulgarisation forcément incomplète, devant un auditoire nullement ou médiocrement préparé, même pour les questions exemptes de toutes considérations anatomiques. La tentative échoua, malgré l'excellence du but que l'on se proposait. Cet incident de la carrière de notre confrère me rappelle en même temps son rôle comme médecin-

rapporteur ou expert devant nos tribunaux. Ses connaissances furent souvent invoquées, surtout durant cette période tumultueuse de la construction de la ligne d'Oron. Les attentats contre les personnes furent infiniment plus multipliés qu'ils ne l'ont été depuis, lorsque toute la population ouvrière flottante et nomade se fut retirée. Nous avons eu, comme d'autres, maintes fois l'occasion d'apprécier la clarté de ses rapports médicaux-légaux, et surtout la précision déductive de leurs conclusions. Dans le prétoire, Thurler était, avec toute son indépendance, plein d'égards pour ses confrères quand arrivaient des divergences d'opinions. Tel il était dans son rapport écrit, tel il était dans sa déposition orale.

Son activité, ses relations le désignaient non moins que ses qualités au choix de l'administration communale pour les fonctions qui relevaient de sa profession. Nommé en 1858 *médecin de l'administration des pauvres*, il remplit ces fonctions jusqu'à sa mort. Il commença alors les études et les observations qui vont être l'occupation favorite de toute sa vie et sa préoccupation constante, qui vont absorber tous les moments que lui laisse une pratique urbaine et rurale des plus étendues. Il est juste de rappeler qu'il eut pour initiateur dans cette voie Volmar, médecin de la même administration, et connaissant de longue date les questions de paupérisme et d'assistance publique à Fribourg.

Bientôt la santé ébranlée de celui-ci fit supporter à Thurler un plus lourd fardeau dans toutes les commissions, alors qu'il était déjà parvenu à un haut degré d'expérience.

Sa réputation comme praticien augmentait tous les jours et il fut appelé à remplacer Lagger dans la Commission cantonale de santé. C'est dans ces fonctions que nous avons pu apprécier toutes les qualités qui le distinguaient, jus-

qu'à ce que des considérations particulières les lui aient fait résigner. Au sein de cette Commission, toutes les mesures utiles, toutes les propositions réellement progressives trouvaient en lui un chaud et éloquent défenseur, qu'il en eût pris ou non l'initiative lui-même. Sa connaissance des lois, des règlements administratifs, fixait bientôt le sujet, circonscrivait le débat, abrégeait les discussions. Il se retrouvait tout entier dans les affaires de médecine légale, les affaires d'hygiène publique, les conflits des médecins soit avec les tribunaux, soit avec des clients ingrats, soit avec des compagnies récalcitrantes. Dans toutes ces affaires épineuses, la vivacité de son caractère disparaissait, tous ses discours étaient empreints d'une fermeté conciliante, et presque toujours ses propositions et son avis étaient transmis au Pouvoir exécutif.

Durant cette période, la Commission devenait fréquemment un jury d'examen pour l'obtention de la faculté de pratiquer la médecine. Depuis, une loi fédérale, lent progrès du temps et de l'expérience, nous a débarrassés des examens cantonaux, et cela au profit de l'uniformisation des études et les a remplacés par les examens probatoires que nous voyons aujourd'hui, au grand avantage des études et de l'exercice de la profession. Dans ces circonstances, où une grande responsabilité était en jeu, Thurler déployait toutes les qualités qui distinguaient son esprit: indépendance envers ses collègues, justice absolument impartiale dans la fixation des résultats, douceur, urbanité de ton et de manières, délicatesse quelquefois subtile dans les épreuves cliniques; il n'avait qu'un léger degré d'ironie pour les licences d'un style fantaisiste qui déparaient des épreuves écrites, très méritoires pour le fond, ou des observations cliniques pleines de sens pratique. Son atticisme s'en révoltait innocemment. En s'éloignant de ces temps, on se fera toujours moins une idée des difficultés qu'offraient

les opérations de ce jury, auquel il ne manquait peut-être que deux choses: l'élection par le corps médical; un plus grand nombre de membres.

Une pratique rurale fort étendue et dans tous les districts avait démontré à Thurler les immenses lacunes de la médecine publique dans notre canton; le défaut de ressources pour assister convenablement des agriculteurs succombant, faute de soins, à la suite d'affections aiguës, ou affligés d'infirmités incurables, faute de traitement chirurgical suivi. Cette situation et d'autres causes favorisaient indirectement l'essor du charlatanisme le plus éhonté, soutenu du reste par l'ignare éloquence de quelques députés au Grand Conseil! Les fonds pour la réalisation d'un hôpital cantonal n'arrivaient qu'avec une désespérante lenteur qui ne s'est pas démentie. Cette situation ne pouvait laisser Thurler indifférent, aussi le voyons-nous seconder très activement dans ses projets un médecin dont la retraite amenée par l'âge n'affaiblissait ni l'activité déployée sur un autre théâtre, ni le patriotisme: j'ai nommé Castella, de Bulle, son collègue à la Commission de santé et à la Commission de l'Hôpital cantonal. Cet homme de mérite poussait activement, par sa parole et par ses écrits, à la création d'un Dispensaire cantonal, dont l'Etat finit par accorder l'essai, et qui commença à fonctionner en juin 1859, dans l'ancien Pensionnat des jésuites. Castella, que sa grande expérience pratique de la chirurgie et ophthalmologie, dans tout le canton de Neuchâtel et à l'hôpital Pourtalès durant plus de 40 ans, avait rendu populaire chez nous, y donnait des consultations chirurgicales fort précieuses et quelques opérations y étaient faites séance tenante. Thurler coopérait activement à cette œuvre par ses consultations de médecine, assistait l'opérateur, ne dédaignait pas de faire les pansements, etc. Ce service, institué sur les fonds de l'Hôpital cantonal, était complété par

la délivrance gratuite des remèdes. Malheureusement il se glissa des abus fatalement inhérents à un service de ce genre : les malades rapprochés en profitaient seuls ; les ressources pharmaceutiques étaient gaspillées par des malades ignorants ; les maladies aiguës, celles qu'il importe le plus de secourir, ne pouvaient l'être. Tous ces inconvénients, ainsi que la mort de Castella, amenèrent la fermeture du Dispensaire, auquel Thurler voua toute sa sollicitude jusqu'au dernier moment.

M. le Dr Castella, dont je viens de parler incidemment, était mort. Ce vieux praticien fribourgeois, l'élève de Dupuytren, le chirurgien actif et heureux dans la pratique tant civile que nosocomiale, n'avait pas laissé s'éteindre en lui le feu sacré. Il s'efforçait de réunir en société les médecins du canton. Mais ses tentatives furent vaines : au milieu des animosités politiques et religieuses, si vivaces à cette époque, divers obstacles vinrent entraver le rapprochement que Castella avait rêvé d'opérer entre tous les médecins fribourgeois. Il était réservé à un de ses successeurs, son homonyme, de réaliser le projet auquel il avait vainement travaillé.

Le Dr F. Castella, notre confrère actuel, fit donc à cette époque un appel chaleureux auquel répondirent 19 adhérents, c'est-à-dire la presque totalité des praticiens du canton.

A cette première réunion qui allait décider de l'avenir de la Société médicale, Thurler apparut des premiers, indépendant comme toujours, dissipant tout équivoque, ramenant beaucoup de sceptiques et donnant à l'initiative généreuse de notre confrère un ferme et rationnel appui.

Passant des paroles à l'action, Thurler accepta, avec deux autres membres, la mission de rédiger les statuts de la Société de médecine, puis, dès la première séance, il fut

porté à la présidence. Bientôt après, le corps médical était convoqué extraordinairement en vue de s'occuper du concordat intercantonal pour l'exercice de la médecine. La séance fut des plus orageuses. Thurler prit plusieurs fois la parole pour faire refuser toute accession au concordat, que nos voisins rejetaient aussi. Il lui paraissait offrir des lacunes considérables : c'était, suivant lui, la solution des pressés dans une affaire que les lentes mais sûres mutations de l'avenir devaient résoudre d'une manière infiniment plus avantageuse. Sa voix fut méconnue ; une forte majorité votait à l'autorité une adresse qui resta sans effet. Durant les années qui suivirent, nos réunions trop rares n'eurent pas de membre plus assidu, s'intéressant autant à toutes les questions à l'ordre du jour, prenant la parole avec sobriété, mais la gardant alors au milieu de l'attention générale jusqu'à ce que son sujet fût entièrement exposé et développé dans toutes ses conséquences. Plusieurs de ses relations d'épidémies furent remarquables par la précision des détails non moins que par les vues hygiéniques spéciales à notre pays.

Ceux qui l'ont entendu, se rappelleront toujours sa discussion sur l'épidémie de variole et de fièvre typhoïde de 1871. Elle fut provoquée par Thurler, mais sur des bases que lui-même avait assignées ; il avait surtout en vue les mesures préventives au point de vue de l'hygiène publique et de l'individu ; il proposait des démarches pour la reprise de la vaccine obligatoire rapportée en 1842 ; son mémoire fut envoyé au Conseil d'Etat. Nous ne pouvons laisser passer le souvenir de cette époque sans rappeler l'incurie, la torpeur incommensurable de l'Etat durant cette épidémie : trop heureux étions-nous quand cette incurie ne gênait pas l'action de la Municipalité.

Durant ce temps, la Société de médecine recueillait des faits, se mettait au courant de ce qui se passait chez nos

voisins et dans d'autres Sociétés; elle discutait, envoyait des mémoires, etc. Nous n'avons pas à redire la ou les causes pénibles d'un pareil état de choses. Là où existaient des luttes d'influence, apparaissaient aussi une force superlative d'inertie, un silence aussi obstiné que dédaigneux envers une Société extra-politique. A la suite de cette discussion, la Société demanda la vaccine obligatoire, et un projet de loi fut rédigé. Adopté en premiers débats par nos législateurs avec quelque opposition, il fut l'objet de plusieurs critiques de la part de Thurler qui voulait assurer un contrôle plus efficace, rendre la vaccination plus facile, en surveiller de près les résultats. C'est sous l'empire de cette loi légèrement modifiée que nous vivons aujourd'hui, sans encore trop redouter les antivaccinistes, et nous devons en grande partie à Thurler ce bienfait que nos populations auraient attendu longtemps encore.

Souvent nous eûmes à nous occuper du charlatanisme ou euphémiquement de l'exercice illégal de la médecine. Nous retrouvions alors notre confrère, caustique, impétueux à défendre la confrérie et ses concitoyens, conseillant toujours les meilleures mesures à prendre, ne ménageant pas plus les apothicaires dévoyés que les religieuses en rupture d'obédience. Si nous avons obtenu quelques beaux résultats devant la justice, ont-ils porté des fruits? Sur ce terrain où se rencontrent la liberté individuelle, l'omnipotence de l'Etat moderne, on s'aventure avec peine, et si Thurler avait la conviction que les lois sont et seront impuissantes, il avait aussi la généreuse pensée que l'instruction populaire largement diffusée était le seul palliatif certain.

Comme membre de la Commission de l'Hôpital cantonal, cette question ne cessait pas d'être l'objet de ses études. En 1866, le Grand Conseil allouait 3000 francs de subvention aux communes pour le placement d'aliénés.

Thurler, délégué par l'Etat, visite la Rosegg, Préfargier, étudie l'installation de ces établissements et nous fait connaître le résultat de ses études, donnant ses préférences au premier, parce que les travaux des champs lui paraissent très appropriés au genre de malades de notre canton qui y seraient envoyés. Ces études étaient les préliminaires de celles qu'il fut chargé de faire plus tard pour la fondation d'un hospice d'aliénés, et pour lesquelles il visita tous les asiles français à portée de notre frontière. La création de Marsens en fut la conséquence.

Au sein de la Société de médecine, notre confrère fut nommé de toutes les Commissions pour rapporter sur toute sorte de sujets: questions des honoraires, révision des statuts, tarif médico-légal, association des médecins pour normale d'honoraires, inscription au titre de créanciers privilégiés, liberté pour le médecin de dispenser ses remèdes lui-même, — question des inhumations, rapport avec la bibliothèque de la Société économique et d'utilité publique, données de la statistique touchant la ville de Fribourg, correspondance avec le bureau de la Société de la Suisse romande, délégation au Central-Verein, — toutes ces questions de vie intérieure d'une Société médicale trouvaient dans ses conseils une solution pratique ou un ajournement opportun; plusieurs ont obtenu des autorités compétentes une solution utile à nos intérêts.

Honoré presque constamment des suffrages de ses confrères, il faisait partie du bureau de notre Société de médecine. Son portefeuille de clinicien s'est ouvert rarement, hors pour ses relations d'épidémies. Nous avons tous cependant pu apprécier les qualités qui le distinguaient à ce nouveau point de vue, qualités qui se retrouvaient dans les consultations où brillait surtout son invention thérapeutique fertile, variée, pondérée. Je ne serai, je pense, démenti par aucun de ceux qui l'ont connu, quand je dirai que la

matière médicale avait peu de secrets pour lui et qu'il la maniait comme pas un dans ses formules.

Rappelons ses différents mémoires: sur les *paralysies partielles*; — sur les *paralysies des extrémités*; — sur l'*hémorrhagie* et l'*intermittence hémorrhagique*; — sur un *cas particulier d'endocardite*; — sur la *gravelle phosphatique*. Nous l'avons enfin entendu pour la dernière fois lors de cette modeste fête de famille qui avait notre vieux et respecté doyen pour objet. Nous nous rappelons tous la délicatesse de sentiments et l'atticisme de son apologue antique, improvisé sans fatigue d'esprit et immédiatement couvert d'une douche chaude d'applaudissements adressés aussi bien à l'auteur que nous ne devions plus entendre, qu'au respectable confrère que nous verrons encore longtemps dans nos rangs.

En 1876, Thurler présidait la séance annuelle de la Société médicale de la Suisse romande et ouvrait cette séance par un discours dans lequel il avait surtout en vue l'hygiène générale et faisait ressortir l'essor que cette science avait pris depuis la guerre franco-allemande.

Pour achever de dépeindre l'existence si bien remplie du docteur Thurler, je ne dois pas le considérer seulement comme médecin, je dois suivre ses traces dans les voies de la philantropie et dans le domaine de l'assistance publique.

Dès 1869, Thurler était président de la commission de l'Orphelinat, puis médecin de cette institution à partir de 1870, dès que nos orphelins eurent trouvé un toit et une famille. D'autres diront mieux que moi toutes les luttes, les amertumes et finalement les triomphes de notre confrère pour la fondation de cette institution qui restera, comme on l'a dit, son œuvre, son œuvre de prédilection, une consolation, une force dans les longues souffrances, les longs isolements des derniers jours. Les marques de recon-

naissance des orphelins durant sa maladie se changèrent en véritable deuil le jour de sa mort.

Thurler portait une sollicitude éclairée à la classe indigente. Partant de ce principe que « la mendicité est un gouffre qui s'élargit à mesure qu'on y jette dedans pour le remplir, » il aurait voulu remplacer l'aumône indiscrète et trop souvent abusive par un système d'assistance publique plus conforme aux vraies données de l'économie politique. C'est dans ce but qu'il proposait d'établir à Fribourg un bureau central de bienfaisance, dont il a consigné le plan dans un écrit posthume, intitulé : *Utopie.*

Dès la fondation de notre Société des sciences naturelles, nous le voyons marquer son empressement à la faire prospérer, comme il le faisait pour tous les efforts propres à sortir la jeunesse de la torpeur trop commune dans les petites villes. En 1872, étant président de notre Société, il est appelé à présider les assises annuelles de la Société helvétique des sciences naturelles dans notre ville. Il ouvre la session par un discours dans lequel il retrace la vie et rend hommage à la mémoire du Dr Lagger et de Pahud, l'un botaniste, l'autre géologue, morts en emportant les regrets de tous. Le reste de son discours roulait sur l'alliance des sciences et de l'industrie, et se terminait par une profession de foi spiritualiste : « Là où finissent les mondes des corps, là commence le monde des idées ; au-delà de la création, le Créateur. »

Comme président de la Société fribourgeoise des sciences naturelles, le Dr Thurler a imprimé à celle-ci pendant plusieurs années un puissant essor. Lorsque, retenu par la maladie, il ne put plus assister à ses séances, cette Société lui décerna le titre bien mérité de président honoraire, titre qu'il conserva jusqu'à sa mort.

Il fit également partie de la commission des Musées scientifiques, dans laquelle il remplissait les fonctions de

secrétaire, et en cette qualité il contribua de toutes ses forces à l'accroissement de nos collections d'histoire naturelle.

Si je suis arrivé au terme de cette rapide et fort pâle esquisse de l'existence médicale de notre confrère, il ne faut pas croire que cette esquisse soit complète.

Il resterait tout un côté de sa vie à mettre en relief; je devrais encore dire que s'il ne s'occupa jamais directement de politique, plusieurs fois ses qualités, sa droiture, son esprit de conciliation le firent mettre sur les rangs de la députation au Grand Conseil, ou le portèrent au Conseil communal de Fribourg. Il refusa toujours toutes les offres, sans fausse modestie; non par défiance de ses forces ou de l'appui qu'il pouvait trouver dans nos luttes politiques, mais parce qu'il aurait vu péricliter les intérêts, le développement des œuvres auxquelles il vouait son temps, lesquelles étaient, entre autres, la renaissance des industries à Fribourg par les entreprises de la Société des Eaux et Forêts. Tout l'avenir qu'il avait rêvé pour sa ville natale et qu'il s'était plu à exposer dans son discours à l'ouverture des séances de la Société helvétique des sciences naturelles, ne devait pas se réaliser et ne répondit point à l'attente du citoyen généreux qui s'était mis à la tête de l'entreprise.

Cependant la maladie implacable minait les forces de notre confrère. Le moment du silence et de la retraite était arrivé. Il fut alors calme, recueilli, nous parlant souvent de la Société, de ses confrères, reconnaissant des témoignages qu'il recevait de tous côtés, dirigeant l'éducation médicale de son fils aîné, et jouissant des soins affectueux dont l'a entouré sa famille jusqu'à sa dernière heure qui sonna le 27 janvier 1880.

Dr Buman.